

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 21 MARS 2014

Etaient présents : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Philippe DEFOSSE, Régis HOUDARD, Carlos BOLIVAR, Thomas DEFOSSE

Etaient absents : M. Luc LEGRAND

Secrétaire de séance : M. Chrislain LELOIRE

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 13 février 2014, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1) 2014-08 : Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire rappelle les taux votés l'année précédente:

- Taxe d'habitation.....13.45%
- Taxes foncières bâties.....21.02%
- Taxes foncières non bâties.....60.06%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition.

2) 2014-09 : Compte Administratif et Compte de Gestion 2013

Vu le budget primitif pour 2013,

Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Sous la présidence de M. Philippe DEFOSSE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

→ **APPROUVE** le compte administratif 2013, 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR
Dépenses	159 071.81 €	237 222.78 €	1 000.00 €
Recettes	228 746.52 €	306 239.91 €	0 €
TOTAL EXERCICE	69 674.71 €	69 017.13 €	- 1 000.00 €
Résultats antérieurs	52 515.73 €	- 41 895.00 €	
TOTAL CUMULE	122 190.44 €	- 26 122.13 €	

→ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) 2014-10 : Affectation du résultat 2013

Considérant les opérations régulières.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 41 895.00 €		69 017.13 €	1 000.00 €	- 1 000.00 €	26 122.13 €
FONCT	130 421.69 €	77 905.96 €	69 674.71 €			122 190.44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	122 190.44 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	122 190.44 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002)	

4) 2014-11 : Budget Primitif 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif 2014 arrêté à la somme de :
 - **Section Fonctionnement** : → Dépenses : 312 718.00 €
→ Recettes : 312 718.00 €
 - **Section Investissement** : → Dépenses : 190 084.00 €
→ Recettes : 190 084.00 €

5) 2014-12 : Participation au voyage – Pot de départ de Mme Cadiou Noëlle

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2013, le conseil a donné son accord pour verser une somme à une agence de voyage en complément de la commune de Golancourt et du SIRS de Golancourt, Berlancourt, Plessis-Patte d'Oie et Villeselve afin de faire bénéficier Madame Noëlle CADIOU d'un voyage pour son départ en retraite. Monsieur le Maire explique qu'aucune agence de voyage n'accepte les paiements par mandat administratif pour des réservations. Le paiement avant le départ n'est pas envisageable.

Il propose au Conseil Municipal, à titre exceptionnel, de verser la somme prévue soit 800 € à Madame Noëlle CADIOU directement sous réserve de recevoir une copie de la réservation indiquant le montant et la date prévue du voyage. Cette délibération sera jointe au bon de réservation pour le paiement sur le compte de Madame Noëlle CADIOU

6) 2014-13 : Délibération contrat d'assurance

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La collectivité adhère au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat et à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe, à compter du 1^{er} janvier 2014 au contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités de moins de 16 agents : 5.36%.

7) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 1^{er} Adjoint au Maire

Chrislain LELOIRE, 2^{ème} adjoint au Maire

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal

~~Luc LEGRAND, Conseiller Municipal~~